

BON A SAVOIR

septembre 2023

REMUNERATION DES DIMANCHES TRAVAILLES ?!

A. Pour les dimanches du maire.

- La rémunération des heures effectuées le dimanche est **doublée** et **la journée ou ces heures sont récupérées est aussi rémunérée.**

B. Pour les magasins situés en zone touristique, touristique internationale et les zones commerciales.

- La rémunération des heures effectuées le dimanche est **doublée.**

- Un chèque restaurant est attribué en plus à tous salariés ayant 6 mois d'ancienneté.

[N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :](#)

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
Elu CSE / Secrétaire CSSCT/ Délégué Syndical - **06 89 83 52 75**